



# DE ROUBAIX-TOURCOING

## La Reconstruction du Nord peut-elle être faite... par les Allemands.

### Réponse au "Vorwaerts"

Les Allemands s'obstinent dans un erreur que le temps n'a pas encore dissipée. Ils pensent sérieusement que leurs entrepreneurs, leurs ingénieurs, leurs ouvriers pourront prendre part à la reconstruction de nos villes et de nos villages. Dès le lendemain de la guerre, cette conception de la réparation matérielle des dommages a pris corps en Allemagne avec l'intention d'y trouver une échappatoire aux réparations financières et aussi d'expatrier chez nous les éléments turbulents des corporations allemandes.

À différentes reprises, nos concitoyens ont fait connaître qu'ils ne consentaient pas à voir s'installer chez eux ces entreprises qui rappelleraient trop l'invasion.

Il serait d'ailleurs pour nos populations de retrouver parmi les bâtisseurs allemands les « feldgrau » d'hier, démolisseurs et incendiaires. Mais, en attendant même cet argument d'ordre psychologique, il est un fait évident : c'est que nous avons assez d'entrepreneurs, d'ouvriers et de gens de métier en France et dans le Nord pour reconstruire. S'il fallait faire tout d'un seul coup, nous ne le pourrions certes pas, mais les villes se rebâtiront peu à peu, les villages transformeront leurs habitations provisoires en définitives au cours d'une période d'évolution qui durera dix ans.

Au surplus, l'introduction d'une organisation allemande en France ne pourrait être faite que par l'Etat, et précisément le rôle des travaux d'Etat va prendre fin, pour laisser la place de plus en plus aux initiatives privées.

Le Vorwaerts, qui fulmine contre nous, est mal renseigné. Il parle d'un scandale financier de la reconstruction de nos régions libérées et cela demeure un mystère. Le scandale financier, c'est que l'Allemagne n'a pas encore payé !

Voici ce que dit le Vorwaerts :

LA RECONSTITUTION DU NORD DE LA FRANCE s'est transformée en un scandale financier français dont nous ne voulons pas nous mêler. A Spa, nos députés auront uniquement à négocier avec la délégation allemande vis-à-vis des Alliés et non vis-à-vis de la France. On discutera aussi des crédits à accorder pour les métiers, les artisans et les vivres. Le reste est affaire intérieure de la France.

Quant aux livraisons éventuelles à effectuer par l'Allemagne pour la reconstruction, il ne peut être question PRATIQUEMENT QUE DANS LES NEGOCIATIONS ECONOMIQUES FRANCO-ALLEMANDES. Les gouvernements français ont parfaitement vu que les ouvriers allemands, les entrepreneurs allemands et enfin le gouvernement allemand sont prêts à aider pratiquement la France dans la reconstruction du Nord de la France. Si le gouvernement français fait chose de temps à autre la contrepartie dans la presse française, c'est tout ce qu'il peut faire de mieux. Et c'est dans cette intention politique que le gouvernement français refuse aux ouvriers allemands les « ARX » dans les régions dévastées, et de verser libre à droit, en France comme ailleurs. Les députés des ouvriers allemands, lors des négociations avec les organisations françaises des ouvriers du bâtiment, ont pu s'en rendre compte.

Tant que le gouvernement français attendra plus de prix et la propagande qui la reconstruit dans les régions dévastées, tant qu'il inspirera des articles de propagande nationaliste, ou sera inspiré, toute offre de la part de l'Allemagne ne sera qu'une tentative vaine.

Il faut que le Vorwaerts sache qu'il est dans l'erreur : que la France, appelée à connaître cet hiver, avec beaucoup de guais, une crise sérieuse de chômage, ne peut pas recourir à la main-d'œuvre allemande et la volonté de nos concitoyens est opposée au projet de Berlin.

La reconstruction de nos régions dévastées doit se faire avec des ouvriers français et de l'argent allemand, et non avec des ouvriers allemands et de l'argent français.

Alex WILL.

## Rien ne sera épargné pour rendre prospères nos régions libérées

### C'EST CE QU'A DIT LE MINISTRE DE L'I. P. AU CONGRES DES ARCHITECTES

Paris, 3 juillet. — Le Congrès annuel des Architectes Français a terminé aujourd'hui ses travaux.

La séance de ce matin a été consacrée à l'adoption des vœux émis pendant le Congrès à Lille. Deux vœux furent adoptés : l'un demandant que chaque année les régions libérées soient l'objet de dispositions qui leur soient affectées afin de prendre les dispositions nécessaires à la reconstruction et réclamant que le nombre des Architectes appelés à siéger au sein du Conseil supérieur des habitations à bon marché soit plus élevé, ont été adoptés.

La séance de clôture de l'après-midi a eu lieu dans l'hémicycle de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, sous la présidence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Après une allocution du Président du Congrès M. Honorat, Ministre de l'Instruction Publique a prononcé un discours. Il a montré les pertes éprouvées par les provinces occupées et a dit la sollicitude du gouvernement pour l'œuvre immense de la reconstruction.

Il a déclaré qu'un des éléments essentiels pour l'avancement des travaux était la collaboration étroite de la section centrale des Architectes avec les pouvoirs publics.

Il faut que la France sorte plus forte et plus belle des épreuves qu'elle a traversées. C'est pourquoi a dit le ministre en terminant, rien ne sera épargné pour remettre dans leur état de prospérité ces régions libérées, qui ont tant souffert sous le joug des envahisseurs.

Ensuite a eu lieu la distribution des récompenses décernées au nom de la Société Centrale des Architectes, Parmi ces récompenses nous relevons : Société Régionale des Architectes du Nord de la France, M. Delremieu, élève architecte à Douai.

## Rien n'est changé pour le pain à prix réduit

Paris, 3 juillet. — Conformément aux déclarations faites à la Chambre par le Ministre du Commerce, au cours de la discussion sur le régime du blé, le « Journal Officiel » du 4 juillet publiera un décret stipulant que l'article 2 du décret du 15 juin dernier est abrogé. Par conséquent les chocs de farine ayant eu moins de trois enfants et les femmes ayant eu moins de trois enfants continueront à avoir droit à la réduction du prix du pain.

## La Chambre discute la loi de finances

### Contributions et cote personnelle

Paris, 3 juillet. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

La Chambre adopte, par 482 voix contre 5, le projet de loi relatif aux départements et communes à percevoir, pour 1921, les contributions indirectes sur les portes et fenêtres et la cote personnelle-mobilière.

### Pour la main-d'œuvre dans les régions libérées

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de 1920.

Le gouvernement et la Commission acceptent un amendement de M. LOUVIER-LAFITTE (concernant le traitement des fonctionnaires, dans certaines localités).

### Impôts et revenus

La Chambre adopte les articles qui concernent les impôts et revenus, notamment l'article 2 (majoration de 10 % pour les contribuables n'ayant pas soutenu de déclaration dans les délais prescrits par l'article 3 bis de la loi de finances de 1919).

### Transactions

D'autres articles sont adoptés concernant toutes sortes de transactions, notamment les sociétés d'habitations à bon marché, les réalisations opérées au titre de l'article 3 bis de la loi de finances de 1919, les autorisations de se faire naturaliser ou de servir à l'étranger, etc.

### Exonérations

Parmi les articles adoptés, signalons encore ceux qui concernent les exonérations de droits et de taxes, notamment l'article 10 (exonération pour certaines opérations financières de sociétés).

### Contrôle

Article 24 qui permet de contrôler les déclarations faites par les contribuables, notamment les déclarations qui auraient pu être commises dans la durée de la prescription. Tout commerçant faisant un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 francs est tenu de déposer, au chef-lieu de son département, un état de ses opérations.

### Les alcools

L'article 25, jusqu'au 31 décembre 1920 inclus, détermine les droits à percevoir sur les alcools, notamment ceux qui proviennent de la distillation des vins, cidres, poirées, marcs, lies et fruits frais. En outre, sont réservés à l'Etat les alcools produits par la distillation des déchets de fruits frais des figes, dattes et cochenilles.

### Surtaxes postales

L'article 28 fixe les droits à percevoir sur les mandats, savoir : jusqu'à 100 francs, 0,25 ; de 100 à 1.000, 0,50 ; au-dessus de 1.000, 1 fr.

### Les Jeux

M. CORNUDET, au nom de la Commission d'administration générale, présente un amendement qui reproduit un article de la loi sur le jeu, voté par la Chambre en 1913, avec modifications par le Sénat en 1914, actuellement en vigueur devant la Chambre et qui a pour but de porter au maximum la taxe sur les jeux.

### Les officiers veulent payer pour pouvoir voter

Paris, 3 juillet. — Au cours de la discussion de ce projet de loi, la Chambre, notre ami GONIAUX, député du Nord, a soutenu un amendement dont l'auteur est M. Laidier, tendant à appliquer la cote personnelle mobilière aux officiers des armées de terre et de mer et assimilés.

### M. Deschanel est déjà reparti

Paris, 3 juillet. — Le Président de la République, accompagné de Mme Paul Deschanel, est parti hier après-midi en automobile à Rambouillet, où il doit faire un séjour.

### Le statut de la Confédération des Munic paliers Socialistes

Boulogne-sur-Mer, 3 juillet. — La Confédération des Municipalités socialistes de France a adopté le statut de la Confédération des Municipalités socialistes de France et celui de la Société d'Etudes et de Documentation Municipales, laquelle pourra légalement être subventionnée par les communes.

### La petite marchande a touché le gros lot

Chalon-sur-Saône, 3 juillet. — L'agence d'un établissement de crédit de Chalon-sur-Saône a versé hier à une petite marchande de Morey le montant de son lot d'un million, gagné par elle au dernier tirage du Crédit National.

### Le vintre des cathédrales

Mérovacq, dit « l'Homme des Cathédrales », do son vrai nom Gabriel Robuchon, vient d'être condamné par le Tribunal correctionnel, à deux ans de prison avec sursis et trois cents francs d'amende pour excitation de mineurs à la débauche.

## LA CONFERENCE DE BRUXELLES Une note des Alliés à l'Allemagne

### Sur le désarmement

Bruxelles, le 3 juillet. — Après avoir pris connaissance des experts militaires navals et aéronautiques, la conférence interalliée a adopté les termes d'une note devant être remise à la délégation allemande à Spa, concernant les instructions du traité.

Cette note insistera sur la nécessité de la livraison du matériel de guerre non encore livré, réclamer l'application de la loi abolissant le service obligatoire en Allemagne, prévoira des pénalités successives pour la réduction de l'armée allemande à 100.000 hommes, réduction impossible à effectuer pour le 10 juillet et précisera que les effectifs devront être répartis sur des nouvelles bases de manière à ne pouvoir former ultérieurement des cadres d'une armée plus importante.

### La question des réparations

Relativement à la question des réparations, discutée entre les chefs des délégations alliées, la conférence a exprimé son ardent désir de maintenir la bonne entente entre les Alliés et il a fait remarquer que l'Italie en raison de ses frais ne pouvait pas réduire ses prétentions au-dessous d'un certain taux.

### Spa se prépare

Spa, 3 juillet. — M. Jean Millard et Boret, attachés à la délégation française, sont arrivés en automobile venant de Paris.

### L'accord des Alliés

Bruxelles, 3 juillet. — La Conférence entre les ministres français, britanniques et italiens, auxquels s'étaient joints les délégués de l'Espagne, du Portugal, de la Roumanie, de la Grèce, de la Belgique, de la Yougoslavie et de la Pologne, a eu lieu hier à Spa, où les délégués allemands sont invités à y prendre part.

### Pourquoi la Conférence n'a pas siégé vendredi soir

Bruxelles, 3 juillet. — Dans les milieux belges, l'émotion causée par la question de savoir pourquoi la Conférence n'a pas siégé vendredi soir, a été très vive.

### Le Tour de France Cycliste

Paris, 3 juillet. — L'Académie des Beaux-Arts a rendu son jugement définitif sur le concours de composition musicale, et a attribué :

### Le Grand-Prix de Rome

Paris, 3 juillet. — L'Académie des Beaux-Arts a rendu son jugement définitif sur le concours de composition musicale, et a attribué :

### Un obus explose et fait 4 victimes

Hier, à neuf heures et demie du matin, des artificiers civils occupés à Baillieux au service de récupération, se sont heurtés à un obus d'un calibre qui a fait quatre victimes et blessé gravement un quatrième.

### EN ALLEMAGNE

### La Présidence d'Empire

### EN RUSSIE

### UN COMplot BLANC

### Les Bolcheviks avancent en Galicie

### LA POLOGNE MOBILISE

### LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

### LA POLONE MOBILISE

### AU RAVITAILLEMENT

## Fisc & Musique

### Des milliers de musiciens sont réduits au chômage

Paris, 3 juillet. — La récente loi de finances en date du 25 juin, porte un coup fatal aux musiciens de cafés, de restaurants. Plus d'orchestre au sonnet de l'après-midi, car le diner, l'augmentation de la taxe met les patrons dans l'impossibilité de maintenir les orchestres, même réduits, sans augmenter le prix des consommations, de là, naturellement, le chômage.

### LA TAXE A PROVOQUE

### UNE GREVE DE BOXEURS

Paris, 3 juillet. — L'application des nouvelles taxes sur les spectacles provoquant des incidents incessants.

### LES CAFES DE LILLE SONT AUSSI SANS MUSIQUE

Dans la journée de Vendredi, les propriétaires des grands cafés de Lille ont existé un orchestre, suivant l'exemple de leurs collègues de Paris, affichèrent l'avis suivant : « Afin d'éviter à MM. les clients une nouvelle augmentation de 20 % sur le tarif actuel, les établissements de Lille ont décidé de supprimer les orchestres. Le public se montra peu satisfait de cette décision, samedi matin, les musiciens lésés, qui se firent entendre dans les cafés de Lille, à « Royal-Hôtel », « Taverne de Strasbourg » et « La Paix », adressèrent une protestation au Préfet du Nord, en y faisant valoir que si la mesure qui nous frappe n'était pas maintenue, ils étaient menacés de se trouver sans emploi pendant tout l'été. Les musiciens s'élevèrent également contre l'assimilation de leur situation à celle des cafés, où les établissements de théâtre, de cinéma et de music-hall, qui ont subi la taxe de 25 %, ne peuvent récupérer sur le public dans ces établissements, et ne peuvent être considérés comme insuffisamment préparés sur ce point. »

### LA SUSPENSION DU CITOYEN H. LAURIDAN

Sur la proposition de M. le Préfet du Nord, le Ministre de l'Intérieur a porté à trois mois la suspension prononcée contre le citoyen H. Lauridan, en raison de son attitude au cours de la manifestation du 17 mai 1920.

### LE GRAND-PRIX DE ROME DE COMPOSITION MUSICALE

Paris, 3 juillet. — L'Académie des Beaux-Arts a rendu son jugement définitif sur le concours de composition musicale, et a attribué :

### UN OBUS EXPLOSE ET FAIT 4 VICTIMES

Hier, à neuf heures et demie du matin, des artificiers civils occupés à Baillieux au service de récupération, se sont heurtés à un obus d'un calibre qui a fait quatre victimes et blessé gravement un quatrième.

### EN ALLEMAGNE

### LA PRESIDENCE D'EMPIRE

### EN RUSSIE

### UN COMplot BLANC

### LES BOLCHEVIKS AVANCENT EN GALICIE

### LA POLOGNE MOBILISE

### LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

### LA POLONE MOBILISE

### AU RAVITAILLEMENT

## Un beau coup de filet chez les mercantis du charbon

### ILS VENDAIENT JUSQU'A 300 FRANCS LA TONNE DES « JUSSIÈRES DE PIERRE »

La gendarmerie d'Oignies, sur les indications du garde-champêtre de Beaumont, vient de procéder en flagrant délit, et de dévaliser plusieurs magasins d'association de marchands de pierres de mine et de scories qu'ils vendaient à des industriels de Lille et de Roubaix, pour du charbon de bonne qualité.

Dehay Théodore passait au orible très fin des débris inévitables de schistes et de scories ayant servi à l'empiètement des chemins de fer, pendant l'occupation, mais ne renfermant aucune parcelle de combustible. Après avoir été copieusement arrosés d'eau, ces produits donnaient quand même l'impression de litres provenant des déchets de travaux. Ces débris étaient vendus 15 francs la tonne à Catherine Mourlet, ouvrier minier, qui lui-même revendait 100 francs le tonneau à un nommé Mack, marchand de pommes de terre et canonnier à Lille. C'est ce dernier qui les livrait à raison de 350 à 380 francs la tonne à Lille à Roubaix.

Chaque chargement de trois tonnes rapportait 45 francs à Dehay, 540 francs à Catherine et 1140 francs à Mack.

Le fait d'avoir depuis plusieurs mois à raison de cinq à six camions par semaine ; à la date rapportée de Jolis dividendes à ces actionnaires n'a pas été ignoré.

Afin de donner l'impression que le camion transportait du bon charbon, Catherine et Mack complétaient les chargements avec quelques débris de kilos de bon combustible et le tout était joint. Se voyant pris, la femme de Dehay a mangé le morceau. Elle a demandé que Mme Catherine lui avait offert mille francs pour prendre à sa charge l'inculpation qui pesait sur elle.

La Justice a enfin arrêté le trafic de ces escrocs et mercantis d'un nouveau genre, et il faut espérer que le Tribunal se montrera inflexible devant ces nouveaux riches qui ne tiennent certainement aucune comptabilité de leurs opérations malhonnêtes. Ce sera aussi un véritable soulagement pour ceux qui ont été victimes de ces alces et venus d'autres révélations toutes les fois.

## ROUBAIX

Bureaux : 29, rue Pavée. — Téléphone 9-61

### AUX PATENTES

Les rôles supplémentaires de la Contribution des patentes, exercice 1919, sont entre les mains de MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

### LE TROTTOR AUX PIETONS

Procès-verbal a été dressé à la charge de MM. Henri Vanhulle, rue St-Gabriel, 74, à Lille, et Georges Laurent, rue du Conditionnement, 22 à Tourcoing, pour avoir créé à bicyclette un trottoir de l'avenue Lenox.

### EXCES DE VITÈSSE

Pour excès de vitesse d'une automobile, procès-verbal a été dressé à la charge de M. Georges Deschambert, 22 ans, demeurant rue Kéiser, 85 et 86, à Croix.

### ROUBAIX EST DOTE D'UNE NOUVELLE AUTO-POMPE

Une nouvelle auto-pompe, d'une puissance de 120 m. provient des stocks de l'armée, a été mise en possession hier matin, par les sapeurs-pompiers.

### A L'UNION COMMERCIALE

Le Comité de l'U. C. rappelle à ses adhérents la décision qui a été prise au sujet de la fermeture des magasins le dimanche, à une heure du matin.

### UN CAFETIER EST ARRETE POUR ABUS DE CONFIANCE

Un cafetier de la rue de la Gare, le sieur Ferné Lebour, 34 ans, dont l'extradition avait été demandée par le Gouverneur belge, pour abus de confiance, a été arrêté hier.

### AUX ASSURES

Les assurés des retraites ouvrières nés en juin sont invités à se présenter, munis de leur carte annuelle, au bureau des Retraites Ouvrières, 3, l'Institut Social, rue de Tournai, 11, dans l'ordre indiqué ci-dessous, afin d'échanger la carte annuelle périmée qui est en leur possession, contre une nouvelle carte :

Les assurés dont le nom commence par A. B. C., le 5 juillet, de 8 h. et demi à midi ; D. H. de 2 h. 5 h. ; I. K. le 6 juillet, de 8 h. et demi à midi ; L. à Q., de 2 h. 5 h. ; R. S. T. U., le 7 juillet, de 8 h. et demi à midi ; V. Z., de 2 h. 5 h.

### LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Les mères de famille de nationalité française se trouvant dans les conditions prévues au décret du 26 mai 1920 portant création de la médaille de la famille française, et qui n'auraient pas encore réclamé l'envoi de cette médaille honorifique, sont informées qu'un service a été organisé, où elles pourront déposer leurs demandes rédigées sur des formules que la mairie met à leur disposition.

### AU RAVITAILLEMENT

Semaine du 5 au 10 juillet. — Riz, 120 ; Sucre en poudre, 1,50 ; Café, 0,65 ; Haricots, 1 boîte, 13 fr. — Saindoux, 2,20.